

2017-05-059-DR/FIN

nomenclature: 7.5.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2017

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ICASI FRANCE

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. SALLABERRY, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme PICAT	procuration à	Mme BAULON
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme BISBAU	procuration à	M. LAPEBIE
M. ROBLES	procuration à	Mme FAURE

ABSENTS:

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

23 (points n°2017-05-043-DR/FIN, n°2017-05-045-DR/FIN,
n°2017-05-047-DR/FIN et n°2017-05-049-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30

29 (points n°2017-05-043-DR/FIN, n°2017-05-045-DR/FIN,
n°2017-05-047-DR/FIN et n°2017-05-049-DR/FIN)



2017-05-059-DR/FIN - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ICASI FRANCE

Monsieur le Maire rappelle que Tarnos a tissé depuis plus de 10 ans un partenariat avec l'association Initiatives Citoyennes pour les Actions de Solidarité Internationale (ICASI).

Ainsi, la Ville a développé avec ICASI une coopération dans le domaine de l'éducation en participant au financement de la construction d'un établissement secondaire à Sao Domingo, en Guinée-Bissau. En 2012, les porteurs du projet ont invité une délégation du Conseil Municipal à la cérémonie d'inauguration de l'établissement. Les membres de la délégation ont ainsi pu faire la connaissance des différents acteurs du projet, se rendre compte de son état d'avancement et de son impact sur la vie locale.

Dans la continuité de ce partenariat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer cette année une subvention exceptionnelle à l'association ICASI France Guinée-Bissau.

Celle ci est destinée au financement de travaux et d'aménagement du lycée. En effet, malgré un entretien régulier, l'établissement a subi une dégradation importante due à des conditions climatiques difficiles, et notamment aux fortes précipitations de juillet à octobre 2016.

Ces travaux consistent à remplacer des claustras, à remettre en état des murs intérieurs et extérieurs du bâtiment, à remplacer des tôles de zinc de la toiture ainsi que l'achat de mobilier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la demande présentée par l'association ICASI France Guinée Bissau,

DELIBERE

DECIDE d'attribuer à l'association ICASI France Guinée Bissau, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000,00 euros (mille euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2017.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 19 mai 2017

Le Maire

